

Visa Rédacteur	Etienne GERAIN
Visa Diffusion	Bureau Exécutif

Bureau Commission Nationale Kayak-Polo n°2015-9 5 novembre 2015 – Téléconférence

Membre du Bureau	Bureau Exécutif	Siège fédéral
Etienne Gérardin Eric Vignet Laurent Garrigue Gwenael Parada-Diaz Thomas Bretenoux	Nathalie Latimier (excusée)	Cyril Nivel (excusé) Hélène Bourdon

A. Pour décision

1	Forfaits d'équipe
<p>Les équipes suivantes ont envoyé un bordereau d'inscription pour la Coupe de France Jeunes : Condé-sur-Vire II JH, Thury-Harcourt II JH. Les inscriptions n'ont pas été validées par la commission nationale parce qu'il y avait trop d'équipes inscrites initialement.</p> <p>Les équipes suivantes ont effectué une inscription pour la Coupe de France Jeunes, et ont déclaré un retrait de la compétition plus d'un mois avant le début de celle-ci : CR Bretagne I JH, Saint-Nazaire II JH, CR Réunion I JH, CD Nord I JH. Pour ces équipes, la commission nationale décide de ne pas appliquer de sanction financière, considérant que le retrait s'est effectué suffisamment tôt pour ne pas perturber l'organisation. Cependant, les frais d'inscription sont encaissés.</p> <p>Les équipes suivantes ont effectué une inscription pour la Coupe de France Jeunes, et ont déclaré un retrait de la compétition à moins d'un mois avant le début de celle-ci : CR Nord-Pas-de-Calais I JH, CR Languedoc-Roussillon I JH, Saint-Maur I JH, Inzinzac-Lochrist I JH. L'équipe Loeuilly I F a effectué une inscription pour la Coupe de France Femmes, et a déclaré un retrait de la compétition à moins d'un mois avant le début de celle-ci. Pour ces équipes, prenant en compte que leur retrait s'est effectué alors que l'organisation était déjà mise en place, la commission nationale décide d'appliquer une sanction financière de 100 euros.</p> <p>La commission nationale rappelle par ailleurs que les dates du 1^{er} tour et de la finale de la Coupe de France Jeunes étaient connues depuis plus d'un an (voir par exemple l'ID 560 "Procédures inscriptions Kayak Polo" envoyé le 17 septembre 2014, ainsi que les pré-calendriers 2015 publiés sur le site fédéral).</p>	

3	Absence de participation de féminines
<p>Les clubs inscrits en N1H ont effectivement fait participer des athlètes féminines en N1F : Pont d'Ouilly, Thury-Harcourt, Montpellier, Acigné, Avranches, Saint-Omer, Strasbourg, Loeuilly. Le club de Vertou a fait participer une athlète féminine en Trophée National Jeunes (compétition mixte). La commission nationale décide de ne pas sanctionner le club de Vertou, qui a fait l'effort de former une jeune athlète féminine et de la faire participer à une compétition nationale.</p> <p>Pour rappel, les bordereaux d'inscription 2015 comprenaient l'avertissement suivant : « Conformément à l'article RP 183, tout club ayant une équipe inscrite au Championnat de France N1H n'ayant pas d'athlètes féminines inscrites dans le Championnat de France N1F se verra attribuer une sanction financière de 500 €. »</p> <p>Les clubs suivants participaient en N1H mais n'ont pas présenté d'athlète féminine, ni en N1F, ni dans une autre compétition nationales ouverte aux féminines (NJH, CFJ, CFF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Grégoire • Agen (qui a déjà été averti pour 2014 : CN/AV-15-15-AV4) • Condé-sur-Vire (qui a déjà été averti pour 2014 : CN/AV-15-15-AV5) • Lochrist (qui a déjà été averti pour 2014 : CN/AV-15-15-AV7) <p>La commission nationale décide l'application d'une sanction financière, exceptionnellement rabattue cette année à 200 euros.</p>	
4	Contestations de sanctions
<p>Le club d'Acigné a envoyé un courrier le 1^{er} octobre 2015 pour contester les sanctions EV-EG/CN-2015-309a (#6-A.6-1) et EV-EG/CN-2015-309b (#6-A.6-1), faisant suite aux absences d'équipe et d'arbitre sur les demi-finales N4H 2015 le 27 juin 2015 à Saint-Yrieix-sur-Charente.</p> <p>Après une nouvelle vérification des éléments, la CNA rejette la demande et confirme l'application des sanctions déjà prononcées.</p> <p>Le club de Pontivy a envoyé un courrier le 1^{er} octobre 2015 pour contester la sanction EV-EG/CN-2015-309c (#6-A.6-1), faisant suite à un retard d'équipe sur les demi-finales N4H 2015 le 27 juin 2015 à Saint-Yrieix-sur-Charente. La commission nationale constate une erreur dans le courrier de sanction EV-EG/CN-2015-309c. Un retard d'équipe est sujet à une amende de 50 euros, et non de 500 euros. En conséquence, la commission nationale décide d'annuler la sanction EV-EG/CN-2015-309c, et de renvoyer un courrier avec la sanction conforme à la décision initial.</p> <p>Le club de Saint-Grégoire a envoyé un courrier le 3 octobre 2015 pour contester la sanction FLC-EG/CN-2015-310f (#6-A.3-1), faisant suite à un retard d'arbitre sur la dernière journée N1H le 4 juillet 2015 à Saint-Omer. La commission nationale, après investigation, constate que le retard de l'arbitre n'était pas de son fait mais de celui de l'organisation. En conséquence, la commission nationale décide d'annuler la sanction FLC-EG/CN-2015-310f (#6-A.3-1).</p> <p>Le club de Thury-Harcourt a envoyé un courrier pour contester la sanction FLC-EG/CN-2015-310i (#6-A.3-1), faisant suite à un retard d'arbitre sur une journée de N2H et sur une journée de N1H. La commission nationale, après investigation, constate que le retard de l'arbitre en N2H n'était pas de son fait. En conséquence, la commission nationale décide d'annuler la sanction globale FLC-EG/CN-2015-310i de 100 euros et de renvoyer un courrier avec la sanction uniquement sur la journée N1H.</p>	

5	Non-paiement d'amende
<p>En application du règlement sportif, le non-règlement des amendes 2014 et 2015 empêchera les inscriptions aux compétitions nationales 2016 pour toutes les équipes des clubs concernés.</p>	
6	Journée de rassemblement des responsables de compétition
<p>La commission nationale décide de programmer une journée de rassemblement avec les responsables de compétition à Joinville-le-Pont le : 23 janvier 2016.</p> <p>Liste des personnes à inviter, en plus des membres du bureau : responsables de compétition + principaux officiels CNA 2015 et 2016 (délégué CNA + chef des arbitres).</p> <p>Attention, des postes de responsables de compétition sont encore à pourvoir.</p>	